



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables aux prestations proposées par l'organisme de formation Langue & Communication (ci-après dénommé L&C) et souscrites par l'apprenant/le client directement auprès de l'organisme de formation ou auprès d'un intermédiaire.

En signant le formulaire d'inscription, l'apprenant/le client accepte sans réserve les présentes Conditions Générales ainsi que le Règlement Intérieur auquel elles renvoient.

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les obligations de chacune des parties et les conditions dans lesquelles L&C fournit à l'apprenant/le client les prestations souscrites par ce dernier.

Lorsque les spécificités de la prestation souscrite par l'apprenant/le client l'exigent, les Conditions Générales sont complétées par des Conditions Particulières qui forment avec les présentes Conditions Générales un tout indissociable. En cas de contradiction entre les deux, les Conditions Particulières l'emportent sur les Conditions Générales.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ADMISSION

Pour suivre une formation à L&C, l'apprenant doit être âgé de 18 ans révolus.

L&C ne peut être tenu pour responsable des difficultés d'obtention de visa long séjour ou de titre de séjour sur présentation d'un certificat de pré-inscription ou d'inscription dans un de ses cours.

ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIÈRES

La participation aux cours dispensés par L&C nécessite le règlement des frais suivants :

- **Les frais d'adhésion** couvrent l'adhésion à l'association L&C. Ils sont valables à partir du premier jour de cours et pour une durée d'un an (date à date). Ils ne sont pas remboursables (sauf selon conditions spécifiées dans l'article 6).

- **Les frais d'inscription** couvrent les frais administratifs liés au cursus de l'apprenant. Ils sont valables à partir du premier jour de cours et pour une durée d'un an (date à date). Ils ne sont pas remboursables (sauf selon conditions spécifiées dans l'article 6).

- **Les frais de formation** : le montant des frais varie suivant la durée, la fréquence et le type de cours choisi.

Les périodes de vacances légales (jours fériés) ne donnent lieu ni à des réductions, ni à des remboursements, ni à des reports.

- **Les livres et cahiers d'exercices** ne sont pas inclus dans les frais de formation ni dans les frais d'inscription.

- **Les frais d'annulation** : si l'apprenant prend l'initiative d'annuler les cours réservés, L&C prélève des frais d'annulation (voir article 5).

ARTICLE 4 – FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Un test écrit ainsi qu'un test oral permettra de déterminer le niveau de chaque apprenant et de lui proposer un parcours de formation adapté à ses besoins.

❖ POUR LES INDIVIDUELS

L'apprenant/le client doit :

- prendre connaissance des Conditions Générales de Vente, les accepter en datant et signant le formulaire d'inscription.

- Après signature du contrat de formation et expiration du délai de rétractation, l'apprenant règle 30 % du montant total des cours (frais d'adhésion et d'inscription inclus) pour sa pré-inscription afin de garantir une place dans le cours choisi. Il règle le reste à payer selon le calendrier établi par Langue et Communication :

- Sur place :

- par chèque en euros
- en espèces (sur place uniquement)

- A distance :

- par chèque en euros
- par virement bancaire (avec preuve de virement)

Formulaire à envoyer par

- courrier postal : L&C, 35 rue Saint Melaine, 35000 RENNES
Lorsque l'apprenant/le client effectue son inscription par correspondance ou en ligne, il dispose d'un droit de rétractation de 14 jours quant à son inscription, sans avoir à justifier un motif. Lorsque l'apprenant/le client effectue son inscription sur place, il dispose d'un droit de rétractation de 10 jours quant à son inscription, sans avoir à justifier un motif. Ce délai de rétractation court à compter de la date de signature du Contrat de Formation. Lorsque le délai de rétractation expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvré suivant. L'apprenant/le client souhaitant faire usage de son droit de rétractation est tenu de le notifier, dans les délais légaux indiqués ci-dessus, par écrit et par voie postale.

❖ POUR LES INSTITUTIONS (ENTREPRISES, UNIVERSITÉS, ASSOCIATIONS, ORGANISMES, ETC.)

Un devis puis une convention de formation professionnelle spécifiant les Conditions Particulières sont établis.



ARTICLE 5 – REPORT / ANNULATION

❖ ARTICLE 5.1 – ANNULATION À L’INITIATIVE DE L’APPRENANT/DU CLIENT

Avant le début des cours : l’apprenant peut différer son inscription aux cours pour un report maximum de 6 mois. Un seul report est autorisé, sous réserve de la réception par L&C d’une demande écrite au moins 15 jours ouvrés avant la date initialement prévue des cours.

En cas d’annulation ou d’absence d’inscription définitive, y compris dans le cas d’un refus de visa, la somme de 100€ ne sera pas remboursée au titre des frais d’annulation.

Après le début des cours : une fois les cours commencés, et en cas d’absence à un ou plusieurs cours, aucun report ou remboursement ne pourra être accepté pour quelque raison que ce soit, sauf en cas de force majeure comme définie par l’article 1218 du code civil. Dans ce cas spécifique, une demande écrite accompagnée de justificatif doit parvenir à L&C au plus tard 7 jours après la date d’interruption des cours pour solliciter un report ou une annulation au prorata des heures non suivies. Tout report accordé est non remboursable.

Cas spécifique pour les cours particuliers : les reports de cours peuvent être autorisés sous réserve que les dates des cours reportés soient comprises entre la date de début et la date de fin du contrat et que la demande de report intervienne au plus tard 48 heures (week-end non compris) avant l’heure prévue pour le cours. A défaut, celui-ci ne pourra être ni remboursé ni reporté.

❖ ARTICLE 5.2 – ANNULATION À L’INITIATIVE DE L&C

L&C se réserve le droit d’annuler un cours où l’effectif serait insuffisant et en informera l’apprenant/le client au plus tard 1 semaine à l’avance. Dans le cas où un autre cours de niveau équivalent ne pourrait être proposé, l’intégralité des frais de formation correspondants sera remboursée. Si cette annulation devait affecter la totalité des cours choisis, les frais d’adhésion et les frais d’inscription annuels seraient également remboursés.

ARTICLE 6 – RETARD - CHANGEMENT DE PROGRAMME - MODIFICATIONS

En cas d’arrivée tardive à un cours, une place ne peut être garantie. Un report pour une session ultérieure du même cours sera proposé, sous réserve des places disponibles.

Aucun changement de rythme et d’horaire ne peut être accepté une fois que le programme de cours choisi initialement a débuté.

L&C se réserve le droit de modifier, en cas de nécessité, les horaires et le calendrier des cours, sous réserve d’en informer préalablement l’apprenant/le client.

ARTICLE 7 – ASSURANCES

L&C décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d’endommagement des effets personnels de l’apprenant dans l’enceinte des locaux.

Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont à la charge de l’apprenant/du client.

L’apprenant mineur devra présenter une copie des attestations d’assurance de son représentant légal.

ARTICLE 8 – ATTESTATIONS

Une attestation de pré-inscription sera remise sur demande suite au règlement des arrhes.

Une attestation d’inscription sera remise sur demande suite au règlement de la totalité des frais de formation.

Une attestation d’assiduité sera remise sur demande en fin de formation et indiquera le nombre d’heures de cours suivies ainsi que le niveau atteint.

ARTICLE 9 – DISCIPLINE

En cas de manquement par l’apprenant au Règlement Intérieur remis en début de formation, L&C se réserve le droit d’interrompre la formation sans remboursement des cours.

ARTICLE 10 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, chaque apprenant/client dispose d’un droit d’accès et de rectification des informations nominatives le concernant que L&C peut être amenée à traiter pour les besoins de son activité de gestion administrative et pédagogique des formations de Français Langue Étrangère. S’agissant d’un droit strictement personnel, le droit d’accès et de rectification ne pourra être exercé que par l’apprenant/le client justifiant de son identité ou de son représentant légal s’il s’agit d’un mineur. Il pourra s’exercer par lettre simple adressée à L&C.

Chaque apprenant/client peut également, pour des motifs légitimes, s’opposer au traitement des données le concernant. Pour en savoir plus, consulter le site de la CNIL.

CGV mises à jour en novembre 2021